

Collège de Droit

DOSSIER de CANDIDATURE ou de
RÉINSCRIPTION

Année universitaire 2020-2021



Pour les Licence 1 et Licence 2, la demande est à adresser à Mme Catherine FARCE en format numérique à l'adresse suivante : catherine.farce@univ-st-etienne.fr

Pour les Licence 3, la demande de candidature ou de réinscription est à adresser à Mme Coralie Marsollas en format numérique à l'adresse suivante : c.marsollas@univ-st-etienne.fr

Pour obtenir des informations complètes sur le Collège de Droit, veuillez consulter le site internet de la Faculté de Droit à l'adresse suivante :

<https://fac-droit.univ-st-etienne.fr/fr/formations/college-de-droit.html>

SOYEZ PARTICULIÈREMENT VIGILENTS À LIRE LE DOCUMENT DANS SON INTÉGRALITÉ, EN PARTICULIER LA RUBRIQUE « À NOTER »

PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR LA LICENCE 1

- Lettre de motivation manuscrite Curriculum vitae avec photo
- Photocopie des bulletins trimestriels de Première et de Terminale
- Communication des notes du baccalauréat une fois connues en juillet
- Deux lettres de recommandation de deux personnes qualifiées* dont une d'un enseignant de Terminale

* Il peut s'agir du responsable d'une structure ayant accueilli le candidat en stage, l'ayant suivi lors d'un séjour à l'étranger, témoignant de compétences particulières en dehors de l'établissement scolaire (musique, sport, arts plastiques ou scéniques etc.)

PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR LES CANDIDATS EN LICENCES 2 ET 3

- Lettre de motivation manuscrite Curriculum vitae avec photo
- Photocopie des procès-verbaux des résultats de Licence 1 et/ou de Licence 2

PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR LES RÉINSCRIPTIONS EN LICENCES 2 ET 3

- Photocopie des procès-verbaux des résultats de Licence 1 et/ou de Licence 2
- Curriculum vitae avec photo

Nom : Prénom :
..... Adresse :
Tél. : Mail :
.....

TOUTE DEMANDE INCOMPLÈTE SERA REFUSÉE

Les résultats seront communiqués par voie d'affichage à la Faculté de Droit et par l'envoi de la liste des admis à chacun des candidats par voie électronique.

À NOTER POUR LES CANDIDATS EN LICENCE 1

La sélection se fait à partir de quatre critères :

- La richesse du curriculum vitae. Outre le parcours scolaire, l'investissement dans des expériences et des pratiques extra-scolaires sera fortement pris en compte (musique, sport, activité de loisir, voyages, etc.).
- La maîtrise d'une langue étrangère.
- La qualité de la lettre de motivation.
- Les notes obtenues en Première et en Terminale.

Il est rappelé que les cours du Collège de Droit sont en plus des cours de la Licence 1, parcours Droit.

Les étudiants admis au Collège de Droit ont la possibilité de suivre le diplôme JurisPo en partenariat avec l'antenne de Science-Po Lyon à Saint-Étienne. Il s'agit d'un diplôme d'établissement qui nécessite de suivre des cours supplémentaires au parcours Droit classique et au Collège de Droit. Les informations sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://fac-droit.univ-st-etienne.fr/fr/formations/college-de-droit/de-jurispo.html>

Les étudiants souhaitant intégrer cette formation doivent l'indiquer lors de leur candidature au Collège de Droit (voir le calendrier ci-dessous).

Calendrier :

9 mars 2020 : accès en ligne aux formulaires de préinscription.

21 juin 2020 : date limite du dépôt des dossiers de préinscription.

Première semaine de juillet 2020 : une première sélection sera faite dans l'attente des notes du baccalauréat.

Une fois les résultats du baccalauréat connus : tous les candidats, même ceux déjà pré-admis, doivent adresser leurs notes du baccalauréat. Une deuxième sélection sera produite à ce stade. Semaine du 13 juillet 2020 : réponses définitives d'admission au Collège de Droit et, le cas échéant, à JurisPo.

Jusqu'à la rentrée de septembre : les étudiants qui le souhaitent et qui n'auraient pas candidaté auparavant peuvent soumettre un dossier. Attention, il s'agit d'une voie dérogatoire permettant d'intégrer le Collège seulement si le nombre de 25 étudiants n'est pas atteint.

À NOTER POUR LES CANDIDATS EN LICENCES 2 OU 3

La sélection se fait à partir de quatre critères :

- Les notes obtenues en première année et en deuxième année.
- La richesse du curriculum vitae. Outre le parcours scolaire, l'investissement dans des expériences et des pratiques extra-scolaires sera fortement pris en compte (musique, sport, activité de loisir, voyages, etc.).
- La maîtrise d'une langue étrangère.
- La qualité de la lettre de motivation.

Il est rappelé que les cours du Collège de Droit sont en plus des cours du parcours classique. Il n'est pas possible de s'inscrire à JurisPo en Licence 2 ou en Licence 3.

TSVP

Calendrier :

9 mars 2020 : accès en ligne aux formulaires de candidature.

21 juin 2020: date limite du dépôt des dossiers de candidature.

Semaine du 13 juillet 2020 : réponses définitives d'admission au Collège de Droit.

À NOTER POUR LES RÉINSCRIPTIONS EN LICENCES 2 OU 3

Même en cas de réussite en L2 ou en L3, la réinscription est obligatoire

Les étudiants ayant obtenu 12 de moyenne ou plus sont automatiquement réinscrits en 2^e ou 3^e année du Collège de Droit. Toutefois, dans ce cas, il convient d'adresser un courriel à Mme Farce (L2) ou Mme Marsollas (L3), mettant le Directeur en copie, pour confirmer votre souhait de poursuivre en Collège de Droit.

Pour les étudiants ayant obtenu une moyenne comprise en 10 et 12, la décision de réinscription sera soumise à un réexamen du profil de l'étudiant afin de juger de l'opportunité de sa poursuite en Collège de Droit.

Pour les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne sur l'ensemble de l'année, la réinscription au Collège de Droit n'est pas possible.

Calendrier :

9 mars 2019 : accès en ligne au formulaire de réinscription.

21 juin 2020 : date limite du dépôt des dossiers de réinscription.

Semaine du 13 juillet 2019 : réponses définitives de maintien dans le Collège de Droit pour les étudiants ayant obtenu entre 10 et 12 de moyenne sur l'ensemble de l'année.